

CONTRAT 5577
N/REF : 5/01/2025 1H06 C:000780 I:04443
V/REF : 01062.097

SDC '40 Rue de Brest'
C/O REGIE CARRON
9, RUE GRENETTE
69299 LYON CEDEX 02

IMMEUBLE : LE 40 RUE DE BREST
40 RUE DE BREST
69002 LYON

Lyon, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ENSEMBLE DES COMMUNS

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. H. PONS

GESTION DES APPELS TELEPHONIQUES EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA REGIE
REDEVANCE ANNUELLE PAR LOGEMENT 1,83 EUROS DU LOGEMENT

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE CONCERNE LA 'PARTIE PROFESSIONNELLE' AU TAUX DE TVA A
20% SELON LA REPARTION DE L'IMMEUBLE : 536/1019

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2024

Prix de base du contrat : 36,16

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 11/2008	Valeur :	100,0
	Mois de l'indice de révision	: 07/2024	Valeur :	140,7

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Prise en charge d'appels d'urgences	24H/24	26,51	26,51
1,00	Redevance annuelle gestion d'appels	24H/24	22,22	22,22
1,00	Partie 'Habitation' : 491/1019		47,40%	-23,09
TOTAL H.T.				25,64
T.V.A. a 20,00%				5,12
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>30,76</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.